

<http://www.afpen.fr/Compte-Rendu-audience-ministere-de.270.html>



Compte Rendu audience ministère de l'Education Nationale

- Archives - Archives des Actualités -



Date de mise en ligne : mercredi 29 avril 2009

Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de
l'Éducation Nationale - Tous droits réservés

L'AFPEn, la FNAME et la FNAREN ont été reçues ensemble au ministère Vous trouverez ci dessous un compte rendu commun de cette rencontre

Compte rendu Réunion du 14 Avril 2009

Ministère Education Nationale / AFPEN / FNAME / FNAREN

Pour le MEN : M.NEMBRINI directeur général de l'enseignement scolaire, M.MACRON bureau des écoles, M.ALLAL chef de service adjoint au directeur général

Pour l'AFPEN : R.REDONDO président, D.TRAMONI membre du bureau

Pour la FNAREN : A.CASSARD présidente

Pour la FNAME : G.TOUPIOL président, S.MET PARET, C.BLONDY et A.THOMAZEAU, membres du bureau

Début de la rencontre 9h30

INTRODUCTION

Les 3 fédérations regrettent que les syndicats ne soient pas présents Le MEN explique qu'il souhaite nous entendre en tant que spécialistes.

« Le groupe de travail, qui s'est réuni plusieurs fois, a réfléchi à la difficulté scolaire et aux élèves en très grande difficulté, ceux qui font la raison d'être des réseaux d'aides. Mais il y a un dispositif pédagogique renforcé qui s'est mis en place : aide personnalisée, stages de remise à niveau (100 000 élèves pour ces vacances), Dans cet ensemble, il fallait mener une réflexion pour articuler toutes ces aides et mener aussi une réflexion sur les RASED. Le ministre a souhaité que 1500 enseignants spécialisés soient davantage rapprochés des écoles où se concentre la difficulté. Nous voulions que les enseignants spécialisés se rapprochent des écoles pour être au plus près de la difficulté. L'aide personnalisée peut venir en complément ou en amont de l'aide spécialisée et de l'aide en classe ».

Les 3 fédérations rappellent leur attachement au dispositif RASED qui a fait ses preuves auprès des élèves en difficulté. Plusieurs dispositifs pédagogiques ont effectivement été mis en place, nous avons produit plusieurs écrits pour montrer qu'aide personnalisée et aide spécialisée ne peuvent se confondre. Mais il y a inquiétude dans les RASED par rapport à des décisions prises au niveau local : inquiétudes d'une part, pour le peu de départ en formation, et d'autre part pour les postes dits sédentarisés ou surnuméraires, postes qui ont des interprétations diverses sur le terrain. Nous réaffirmons l'intérêt et l'utilité des RASED et notre attachement aux aides spécialisées (et non de soutien) et aux trois fonctions.

Le MEN souhaite que l'on discute sur cette articulation entre réseau et aide personnalisée. « Pour la formation, nous avons demandé aux Inspecteurs d'Académie de proposer des candidats dans les différents secteurs de l'aide spécialisée. Nous sommes en attente de ces demandes. Il y aura des départs en formation, pour que les RASED restent efficaces sur tout le territoire et pour pouvoir remplacer les départs. Nous allons suivre cela de près, département par département ».

Le temps de coordination synthèse

« En tant que fonctionnaires, nous avons tous un seul but : que tous les élèves réussissent. Nous voulons

tous aider les élèves en difficulté. Nous avons des choix à faire en fonction des moyens dont nous disposons. Comment faire pour que tous les élèves réussissent ? Le RASED est important avec ses différentes spécialités. Notre volonté dans ce pays, est que tous les enfants puissent accéder aux savoirs fondamentaux à l'entrée au collège. Nous sommes dans une réflexion collective pour se réorganiser. A aucun moment, il n'a été question de supprimer le principe de la coordination-synthèse. C'est la durée et l'organisation qui sont remises en cause ».

Les différentes aides

« Il est préjudiciable de mettre une aide en place trop tard. Il faut être réactif : le but de l'aide personnalisée est de mettre en place tout de suite une aide scolaire, pédagogique. Un élève de CP par exemple, qui a du mal avec la lecture pourra bénéficier de l'aide personnalisée très rapidement. L'aide spécialisée est un dispositif pointu qui va plus loin que l'aide personnalisée. Il me semble que le RASED doit être réactif lorsque la difficulté apparaît être d'une autre nature. C'est pourquoi nous avons sédentarisé 1500 maîtres spécialisés dans les écoles où se concentre la difficulté. Nous ne pouvons pas attendre que le RASED rencontre l'enseignant, pour mettre en place l'aide personnalisée ».

le statut de psychologue

Dans le titre de la circulaire, les psychologues sont assimilés à des enseignants spécialisés. Nous voulons être nommés clairement. A certains moments nous sommes dissociés, à d'autres nous sommes assimilés. Nous demandons à apparaître dans le titre de la circulaire.

« Ce n'est pas possible, il s'agit des RASED et dans la circulaire nous faisons référence à la circulaire 90.083 ».

Le temps de service

« Les temps de concertation - relations parents, enseignants, synthèse réseau - seront annualisés (3h/semaine crédit annualisé)-.

L'Organisation Réglementaire du Service globale ne change pas, de fait le temps devant élèves est compris entre 23 et 24 heures dans le temps réparti en 24h+3h, les animations pédagogiques sont à déduire des 24h (c'est pourquoi le temps devant élèves est compris entre 23 et 24 h), et dans les 3h annualisées sont pris en compte les conseils d'école ».

Les missions

« Il sera fait référence au référentiel de compétences des enseignants spécialisés (annexe 1 du décret 2004-13 du 05-01-04).

Les aides E et G ne sont pas cloisonnées. Le maître E touche parfois à ce qui touche le maître G, et le maître G touche parfois de très près à la pédagogie ».

Au niveau des missions des psychologues définies dans la circulaire de 90, ne faudrait-il pas reprendre les missions d'orientation, de travail antérieur au handicap, de médiation, etc... ?

Deux hypothèses de travail sont exposées : la circulaire de 90 n'est pas abrogée, la partie SH de la circulaire de 2002 va être abrogée, il y aura donc un autre texte.

La masterisation devrait pouvoir régler par un niveau bac+5 le statut des psychologues. : la masterisation est actuellement un sujet de débat.

Animations et formations

L'AFPEN relève une phrase explosive dans ce projet de circulaire : « les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires participent aux animations et formations pédagogiques de la circonscription », et demandent à enlever « pédagogiques ».

« C'est la dénomination officielle : si on enlève « pédagogique » du fait de leur statut d'enseignants, les psychologues sont exclus des possibilités de formation et risquent donc de ne plus en avoir (ni pédagogiques, ni spécifiques). »

« Nous essayons de faire des textes les plus limpides possible. Il est précisé dans ce texte « il convient de prévoir, au plan départemental, voire académique et national, des formations spécifiques dans le champ de l'aide spécialisée » ». Ces formations peuvent donc se faire en lien avec les associations départementales.

En maternelle

« Lorsque la difficulté scolaire est importante, les aides sont coordonnées et évaluées dans le cadre du PPRE (pour l'école élémentaire) ou du projet d'aide spécialisée (pour l'école maternelle et pour l'école élémentaire). »

Prévention et équipes éducatives

« Les termes de prévention et de remédiation apparaissent comme dans la circulaire 2002-113. »

Il est demandé d'inscrire les équipes éducatives dans le temps scolaire.

« La mise en place des équipes éducatives sur le temps scolaire ou hors temps scolaires relève des fonctionnements locaux ».

Réseaux de circonscription et antennes

« Nous ne voulons pas induire un fonctionnement, en nommant 1 RASED = 1 G, 1 E, 1 psy. Le réseau de circonscription s'organise sur la circonscription. Au réseau de circonscription de s'organiser en antennes. La rédaction de la circulaire est claire ».

Les surnuméraires et/ou sédentarisés et les suppressions

« Dans certaines écoles nous avons constaté une concentration de la difficulté scolaire, le maître surnuméraire sera le référent de cette école (chance pour cette école d'avoir des personnels spécialisés). Nous avons besoin d'une articulation pour servir en temps réel les besoins des élèves. Rien n'interdit au RASED d'intervenir sur une école avec surnuméraire.

Les enseignants surnuméraires font partie des RASED. Ce sont des postes surnuméraires pour un an. Nous avons pris des précautions et nous sommes attentifs aux personnes. Nous insistons sur la qualification de ces personnels.

Tous les maîtres spécialisés de France continuent à exercer en RASED : il n'y a pas eu un seul poste d'enseignant spécialisé fermé. Les postes fermés sont ceux qui n'étaient pas pourvus d'enseignants spécialisés ».

le handicap

« Cette circulaire s'adresse au traitement de la difficulté scolaire. Le handicap fera l'objet d'une prochaine circulaire ».

Conclusion

« Notre rencontre était bien venue. Nous vous remercions de cet échange direct avec une lecture « spécialiste » du texte, c'était utile ».

Fin de la rencontre. 11h35